

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20220305-2022-26-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2022  
Date de réception préfecture : 21/03/2022

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	26

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2022

Nombre de membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 21

Le 5 Mars 2022 à 9h30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :  
24 Février 2022  
Date d'affichage :  
24 Février 2022

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ROBERT Bruno, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel  
Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique  
Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine  
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi  
Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph  
Monsieur CAVROS qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique  
Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia  
Mesdames BOULE Annie, HAMARD Angèle et MASSAU Fatima

Secrétaire de séance : Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

Date de convocation : 24 Février 2022

Date d'affichage : 24 Février 2022

**Objet :** Annulation et remplacement de la délibération 20 du 5 Mars 2022 Motion contre le risque de fermeture des Urgences de l'Hôpital de Senlis

La délibération 20 du 5 Mars 2021 est annulée suite à erreur matérielle

Et remplacée comme suit :

**EXPOSE**

Courant 2021, le Service des Urgences de l'Hôpital de Senlis a connu des fermetures répétées suite à des problèmes d'organisation liés à l'indisponibilité des personnels.

Ces dysfonctionnements laissent aujourd’hui craindre une fermeture définitive du service à court ou moyen terme, ce qui a conduit à des mobilisations des acteurs publics / privés au cours des dernières semaines afin que des moyens nouveaux soient consacrés à ce service pour en garantir la pérennité.

Conscient de l’importance capitale du Service des Urgences de l'Hôpital de Senlis pour le Valois, sachant qu’il constitue un point d'accès de proximité pour de nombreuses communes de notre territoire, il est proposé de s'associer à cette démarche de mobilisation pour assurer le maintien de ce service.

En effet, si une telle fermeture devait être prononcée, le traitement des patients réclamant une prise en charge urgente serait dégradé par l'éloignement qui résulterait de l'accès aux seuls hôpitaux de Creil, Compiègne ou Meaux qui sont déjà à des distances importantes de notre territoire. Cette situation pourrait donc constituer une perte de chance pour des patients présentant une urgence vitale par exemple.

Afin de matérialiser ce soutien, et d'alerter les pouvoirs publics compétents sur cette problématique, il est proposé au Conseil Communautaire de voter une motion contre le risque de fermeture des Urgences de l'Hôpital de Senlis, en appelant au renforcement des moyens dédiés au fonctionnement de cet équipement.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL DE LE PLESSIS BELLEVILLE**

**CONSIDERANT** les fermetures récentes et répétées du Service des Urgences de l'Hôpital de Senlis laissant craindre à court ou moyen terme sa fermeture définitive,

**CONSIDERANT** que ces dysfonctionnements liés à l'indisponibilité des personnels sont de nature à constituer une perte de chance pour des patients du Valois qui doivent alors être orientés vers les urgences des hôpitaux de Creil, Compiègne ou Meaux qui présentent un éloignement nettement plus conséquent,

**CONSIDERANT** qu'il paraît donc souhaitable de s'associer à la mobilisation récente des acteurs publics / privés pour s'opposer à une éventuelle fermeture du service et solliciter le renforcement des moyens accordés au dit service auprès des autorités compétentes pour en assurer la pérennité,

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi proposé de voter une motion contre le risque de fermeture du Service des Urgences de Senlis et d'appeler au renforcement des moyens dédiés à cet équipement,

**DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE**

**De S'OPPOSER** à toutes dispositions qui pourraient être prises pour fermer totalement ou partiellement le Service des Urgences de l'Hôpital de Senlis,

**DE SOLICITER** auprès du Ministre de la Santé, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région des Hauts de France et de toute autorité compétente un renforcement des moyens pour en assurer la pérennité,

**DECIDE** que cette motion sera transmise à Mme la Préfète de l'Oise, Mme la Sous-Préfète de Senlis, au Directeur de l'Agence Régionale de Santé et à Monsieur le Président de la Région des Hauts de France.

Fait et délibéré le 5 Mars 2022,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, D. SMAGUINE



Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20220305-2022-26-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2022  
Date de réception préfecture : 21/03/2022